

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 17 novembre 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 10/11/2023

Présents : 19

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 4

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean ARCAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Audrey IMBERT, Kléber MESQUIDA, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Alain MOULY, Sylvie TOLUAFÉ

Représentés : Catherine COMBES par Laurent BRUNET, Elisabeth DAUZAT par Marie-Pierre PONS, Jean-Luc FALIP par Jean ARCAS, Pierre MATHIEU par Olivier ROUBICHON-OURADOU

Présents non votants :

Excusés : Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Thiény CAZALS, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

Absents :

Objet: Démarche Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " demandes de subvention auprès de la DREAL Occitanie

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) est la structure porteuse/gestionnaire de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » pour le compte et avec le soutien des communes d'Azillanet, Cessero, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélieux, de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et du Conseil départemental de l'Hérault.

A ce titre, le Pays a notamment pour missions d'assurer :

- la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations transversales (schémas de référence, études...) à l'échelle du périmètre de l'OGS,
- la planification du calendrier de l'OGS et le phasage des étapes jusqu'à l'obtention du label Grand Site de France (GSF),
- la production des documents techniques et de communication nécessaires au bon déroulement de la démarche GSF.

1/ Poursuite de l'assistance architecturale et paysagère sur le Grand Site (année 3) :

La mise en place d'une assistance architecturale et paysagère a fait l'objet d'une fiche action inscrite au programme d'actions 2019-2023 de l'OGS. Il s'agit de l'action 1.2 de l'axe 1 : « Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers ».

En janvier 2023, cet accompagnement porté par le Pays HLV, assuré par une équipe (composée d'un paysagiste conseil et d'un architecte conseil), a démarré pour la 1ère année avec le soutien de la DREAL et des fonds européens LEADER.

Dès janvier 2024, cet accompagnement va se poursuivre pour la 2ème année consécutive avec un cofinancement de la DREAL déjà acquis depuis décembre 2022.

Cette mission d'ingénierie a pour objectifs :

- poursuivre ce nouveau service mutualisé de conseil de proximité aux porteurs de projets (élus, habitants, agriculteurs) du Grand site,
- accompagner les porteurs de projets dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de restauration, d'extension et/ou de construction, afin de faire émerger des projets s'inscrivant harmonieusement dans le paysage (qualité architecturale, insertion paysagère) et en cohérence avec les recommandations du Plan de paysage,

- partager une culture commune de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le Grand Site tant pour les porteurs de projets que pour les services instructeurs.

Il s'agit, dès janvier 2025, de poursuivre la mission de conseil mise en place sur le Grand Site, pour la 3^{ème} année consécutive afin d'accompagner la conception de projets de qualité tant sur le plan architectural que paysager portés par des pétitionnaires publics et privés.

Cette mission (année 3) sera lancée après la fin de la mission (année 2) et se déroulera sur une durée de 12 mois, elle fera à nouveau appel à deux professionnels paysagiste et architecte issus du milieu libéral, dans le cadre d'une prestation de service rémunérée.

Le coût prévisionnel de cette opération, qui inclut la rémunération de la prestation intellectuelle de professionnels, s'élève à 21 600,00 € TTC pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités :

- État (DREAL) :10 800,00 €
- Autres cofinanceurs :6 480,00 €

pour un autofinancement de 4 320,00 €.

2/ Mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages (OPP) :

La mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages (OPP) a fait l'objet d'une fiche action inscrite au programme d'actions 2019-2023 de l'OGS. Il s'agit de l'action 13 de l'axe 4 : « Mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation ».

La mise en œuvre de la démarche Opération Grand Site (OGS) qui vise l'obtention puis le renouvellement du label Grand Site de France (GSF) nécessite la mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages (OPP) à l'échelle du territoire du Grand Site.

Cet outil a pour objectifs :

- Assurer le suivi de l'évolution des paysages au regard de leurs composantes et dynamiques (naturelles, agricoles, urbaines) en lien avec la fréquentation, les aménagements et leurs impacts,
- Sensibiliser les élus et la population aux valeurs du site,
- Aider à la décision des acteurs en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- Se doter d'un outil d'observation, de suivi et d'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de l'OGS.

Cette mission sera lancée en partenariat avec le Parc naturel régional et consistera notamment à

- mobiliser un photographe professionnel (prestataire extérieur),
- définir un itinéraire photographique : choix des points de vues caractéristiques des paysages et des enjeux (au moins 40 points de vue : progression des pins, arrachage des vignes, déprise pastorale, fermeture des fonds de vallées, étalement de l'habitat résidentiel, résorption des points noirs, aménagements touristiques...), à faire en se basant sur les clichés anciens et sur les propositions d'acteurs locaux...
- réaliser une première campagne de photographies, pour se constituer un fonds,
- rendre compte de chaque campagne : état des lieux, analyse des transformations constatées,
- proposer des mesures nouvelles et/ou correctrices en matière d'agriculture, d'aménagement et d'urbanisme notamment...

La mise en place et l'animation de cet outil devra se faire :

- en tenant compte de l'outil OPP déjà mis en place par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc à son échelle,
- en tenant compte des préconisations faites par le RGSF pour les OPP de Grands Sites de France.

Cette mission sera lancée dès que possible. Elle fera appel à un photographe professionnel dans le cadre d'une prestation de service rémunérée.

Le coût prévisionnel de cette opération, qui inclut la rémunération de la prestation intellectuelle d'un professionnel, s'élève à 47 000,00 € TTC pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités :

- État (DREAL) :32 000,00 €
- Autres cofinanceurs :5 600,00 €

pour un autofinancement de 9 400,00 €.

3/ Mission d'accompagnement à la communication pour la candidature au label Grand Site de France (GSF) :

Suite à la visite technique de la mission GSF du Ministère de la Transition Ecologique du 30 mars 2023, en complément de l'appui extérieur pour accompagner l'élaboration du dossier de candidature au label GSF dont bénéficie le Pays depuis, en complément de l'élaboration du plan de communication de l'OGS en cours actuellement, la DREAL, lors de la réunion technique annuelle de programmation OGS du 21 juin dernier, a proposé d'accompagner la candidature au label GSF par la réalisation d'un plan de communication dédié.

Ce plan d'actions de communication a pour objectifs :

- favoriser la connaissance et la reconnaissance de la démarche GSF et du territoire concerné,
- bien informer et partager les objectifs poursuivis, le processus de la démarche, les actions réalisées, en cours, et à engager, la méthode projet à suivre pour toute opération, le rôle du Pays gestionnaire de l'OGS, la gouvernance mise en place, l'état d'avancement du programme d'actions, l'activité menée,
- faire adhérer tous les habitants, les propriétaires privés, les usagers, les élus, les techniciens et l'ensemble des acteurs institutionnels au projet Grand Site de France, afin de les rendre tous co-acteurs de la bonne mise en œuvre de cette démarche de développement durable.

Dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'actions de communication, il s'agit notamment :

- de réaliser une mission photos, permettant de disposer d'une base de données dédiée au Grand Site,
- de réaliser quelques petits films de présentation (avec paroles d'acteurs) pouvant être mis en ligne.

Cette mission d'accompagnement à la communication pour la candidature au label GSF sera lancée dès que possible, et fera appel, après appel d'offres, à un professionnel, issu du milieu libéral, dans le cadre d'une prestation de service rémunérée.

Le coût prévisionnel de cette opération, qui inclut la rémunération de la prestation intellectuelle d'une agence de communication, s'élève à 15 000,00 € TTC pour lequel le cofinancement suivant est sollicité :

- État (DREAL) :10 000,00 €

pour un autofinancement de 5 000,00 €.

Le Président propose à l'assemblée :

- de poursuivre l'assistance architecturale et paysagère sur le Grand Site (année 3),
- de mettre en place un Observatoire Photographique des Paysages (OPP),
- de lancer la réalisation d'un plan de communication dédié à la candidature au label Grand Site de France,
- que le Pays se porte maître d'ouvrage de ces opérations,
- de valider les plans de financement prévisionnel :
 - o pour l'assistance architecturale et paysagère sur le Grand Site (année 3)
 - o pour l'Observatoire Photographique des Paysages (OPP),
 - o pour la réalisation d'un plan de communication dédié à la candidature au label Grand Site de France,
- de l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subvention,
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations,
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- décide de poursuivre l'assistance architecturale et paysagère sur le Grand Site (année 3),
- décide de mettre en place un Observatoire Photographique des Paysages (OPP),

- décide de lancer la réalisation d'un plan de communication dédié à la candidature au label Grand Site de France,
- valide que le Pays se porte maître d'ouvrage de ces opérations,
- valide les plans de financement prévisionnel :
 - pour l'assistance architecturale et paysagère sur le Grand Site (année 3)
 - pour l'Observatoire Photographique des Paysages (OPP),
 - pour la réalisation d'un plan de communication dédié à la candidature au label Grand Site de France,
- autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 17 novembre 2023

Le Président,
Jean ARCAS

